



Réf. Farde e-Assemblées : 2439686

N° OJ : 64

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : RH - Subside 2021.- Saint-Nicolas.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle Loi communale ;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 1989 y relative ;

Vu la création par la Ville de Bruxelles de l'asbl SoBru en date du 4 décembre 2014 ;

Considérant que depuis 2009 une fête de Saint Nicolas est organisée par la Ville pour les enfants de moins de 11 ans de ses membres du personnel ;

Considérant que l'asbl SoBru se charge d'organiser cette fête de Saint-Nicolas ;

Considérant que la fête de Saint-Nicolas 2021 organisée par l'asbl SoBru a dû être adaptée pour se conformer aux recommandations sanitaires actuelles et se limitera à la distribution de livres aux enfants des membres du personnel qui se sont inscrits ;

Considérant que pour cette initiative l'asbl SoBru devrait pouvoir disposer d'un subside de 10.240,00 EUR ;

Considérant que, par conséquent, le montant du subside initialement prévu pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas 2021 à l'article 13102/332-02 du budget ordinaire 2021 peut être diminué de 40.000,00 EUR à 10.240,00 EUR.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : - Autoriser la diminution du montant du subside à l'article 13102/332-02 du budget ordinaire 2021 de 40.000,00 EUR à 10.240,00 EUR.

Annexes :